

Vous êtes parent...

Vous recherchez un mode d'accueil ?

- Retrouvez toutes les informations sur les modes de garde existants (crèches, assistants maternels, accueil parental...) sur le site www.mon-enfant.fr
- Pour trouver une garde à domicile, consultez le site www.servicessalapersonne.gouv.fr
- Des réunions d'information collectives sont organisées sur le département.

Pour plus d'information, contactez une animatrice de relais assistants maternels au 02 99 53 97 85, du mardi au vendredi de 9h à 12h ; et sur ces mêmes journées de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, à partir du 4 septembre 2012.



Quelles sont les aides et les démarches pour l'emploi d'un assistant maternel ou d'un employé à domicile ?

- Pour une information sur les aides proposées par la Caf, consultez le www.caf.fr
- Pour une information et des conseils aux parents employeurs, consultez le www.pajemploi.urssaf.fr

Une interrogation dans l'application du contrat de votre assistant maternel ou de votre employé à domicile ?

- Consultez l'espace employeur du site www.pajemploi.urssaf.fr
- Contactez la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) sur www.direccte.gouv.fr ou au 02 99 12 58 58.
- Contactez la Fédération des particuliers employeurs de France sur www.fepem.fr
- Contactez le Syndicat des Particuliers Employeurs sur www.syndicatpe.com